



COMPTE RENDU DU 5^{ème} COMITÉ DE SUIVI

SITE NATURA 2000 n°FR2601016 **« BOCAGE, FORETS ET MILIEUX HUMIDES DU BASSIN DE LA** **GROSNE ET DU CLUNISOIS »**

réuni le 12/01/18 à Cluny

Présents :

GRIZARD	Jean	APVN/CDPN
PHILIBERT	Maurice	Mairie de Saint-Léger
BELTJENS	Colette	Conseil Départemental 71
ROULON	Bernard	Mairie de Cluny
CASSARD	Roger	SMAG
DUFOUR	Pierre	CA 71
FABRE	Rachel	EPTB Saône et Doubs
GAUDINET	Maurice	Mairie de Cluny
DURY	Bertrand	CA 71
LEMONON	Babeth	CC du Clunisois
CARRUSCA	Stephane	ONF UT Maconnais-Clunisois
GASTELLIER	Isabelle	DDT 71
THIALLIER	Claire	DREAL
BARNEL	Sylvie	DDT 71
GAILDRAUD	Catherine	DDT 71
MARTIN	Patricia	Mairie de Verzé
CHEVALIER	Lionel	Mairie de Cruzille
CHARLES DE LA BROUSSE	Philippe	Mairie de Champagny sous Uxelles
DE JAVEL	Alain	Mairie de Massilly
ROCHER	J-Yves	Agriculteur
POCHERON	Sébastien	Agriculteur
AUBERT	Cyril	Agriculteur - CSEA Clunisois
FONTERAY	Jean-Luc	Conseiller départemental canton de Cluny
BOUCHOT	Michel	CSEA Clunisois
CHOPIN	Sylvain	Mairie de Chissey les Mâcon
FARENC	Jean-François	Mairie de Blanot
DELSALLE	Joëlle	Mairie de Berzé le Châtel
BATIFOULIER	Sébastien	ONF UT Maconnais-Clunisois

BARRE	Bertrand	ONF Agence Bourgogne Est
SAMOUELLAN	Pierre	ONF UT Châlon Est
GERVAIS	Hélène	CEN Bourgogne
ROBERT	Loïc	SHNA
BERGER	Romain	
DURANEL	Grégoire	CC du Clunisois

Excusés :

CORNELOUP	Josiane	Députée
MAYA	Michel	Maire Tramayes
UNTERMAIER	Cécile	Députée
GUYONNET	Georges	Fédération pêche 71
TESSIER	Laurent	AERMC
PERETTE	Gilles	CC Le Grand Charolais
ACCARY	André	Conseil départemental 71
SUCHAUT	Michel	Chambre de commerce et d'industrie

Le 5^{ème} comité de suivi du site Natura 2000 du bassin de la Grosne et du Clunisois s'est réuni le **12 janvier 2018 à 14h30 à Cluny** sous la présidence de M. François BONNETAIN, Président du Comité de Suivi (COSUI) du site Natura 2000 Grosne-Clunisois.

Monsieur Delpuch, président de la Communauté de Communes du Clunisois (CCC) accueille les participants par une présentation de l'environnement « agréable » qu'offre le Clunisois, des actions de la collectivité et des difficultés parfois rencontrées, notamment en terme de financements.

Monsieur Bonnetain prend ensuite la parole en insistant sur l'importance de ce comité de suivi qui marque un tournant dans l'engagement pour l'animation du site Natura 2000 du fait des déconvenues en termes de financements. Cette mission d'Etat, prise en charge par la CCC, se fait en étroite collaboration avec la DDT et la DREAL mais un certain nombre de points de blocage sont présents. Après une contractualisation agricole délicate liée à des modifications de contrats post-engagements et de gros retards de paiement, les inquiétudes se portent dorénavant sur la possibilité de reconduire les engagements 2013, la perte d'indemnités agricoles (ICHN) sur une partie du territoire pourtant intégrée au zonage de « prairies sensibles ». De même, l'autofinancement demandé aux collectivités locales porteuses sur les projets de contrats Natura 2000 bloque nombre de dossiers. La poursuite de l'animation du site dans de bonnes conditions nécessite des réponses claires et précises à ces interrogations.

Madame Gaildraud, directrice adjointe de la DDT 71, explique qu'il y a eu effectivement de grosses difficultés sur la politique agricole commune (PAC) qui sont en cours de résolution. L'objectif est maintenant d'essayer d'aller de l'avant.

L'ordre du jour est le suivant :

- **Bilan et analyse de l'animation 2017 du site;**
- **Prévision d'animation pour l'année 2018;**
- **Proposition de fusion des cavités à chauve-souris ;**
- **Questions diverses**

Bilan et analyse de l'animation 2017

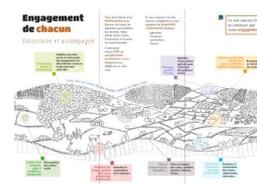
Sensibilisation et communication

Site Internet

Le site internet (<http://grosne-clunisois.n2000.fr/>) a été créé et a fait l'objet d'une remise à jour durant l'été 2015. Afin de maintenir une certaine attractivité, il nécessite d'être régulièrement alimenté, ce qui n'est pas toujours le cas.

Panneaux d'exposition et plaquette de présentation

Trois « kakemonos » décrivent les milieux caractéristiques : bocage et boisements. Un quatrième panneau est en cours sur les zones humides. Une plaquette de présentation de l'outil Natura 2000 a été imprimée en début d'année 2018 afin d'être mis à disposition des propriétaires et usagers locaux, complétée par un « flyers » de présentation générale du site et de ses enjeux.



Articles de presse

Pour le moment, nous ne faisons que répondre aux sollicitations du JSL notamment. Les thématiques abordées en 2017 sont les mares et l'élevage bovin extensif.

Revue des collectivités locales

Ce moyen de communication est toujours très peu utilisé. Un seul article communal a été réalisé sur une thématique Natura 2000 en 2017.

Animations et sorties

En 2017, des animations à destination du grand public ont été réalisées pour la nuit de la chouette (opération nationale qui se déroule tous les 2 ans durant le mois de mars) et sur les chauve-souris durant l'été.

Comme tous les ans, une sensibilisation des élèves de la MFR de Mazille a été organisée afin de présenter les enjeux environnementaux locaux.

Comme en 2016, un « chantier nature » a été réalisée avec le club-jeune de Cluny. Cette année, et grâce au travail préparatoire d'un stagiaire de 1^{ère} du lycée horticole de Tournus, c'est la restauration d'une mare de Sivignon qui a été réalisé. Réouverture du milieu, curage et pose de clôture ont permis de retrouver très rapidement la vocation initiale d'abreuvement du bétail, tout en permettant le retour de la biodiversité liée au milieu aquatique : libellules et Sonneurs à ventre jaune ont été observés seulement quelques jours après les travaux.



Veille, conseils et appui technique

Les évaluations d'incidence ont cette année été très peu nombreuses, il y a eu peu de sollicitations notamment de la part des agriculteurs en ce qui concerne les drainages et /ou travaux sur zones humides mais aussi le retournement de prairies.

Madame Barnel souligne que cette diminution est peut-être dûe au fait que l'arrachage de haies et le retournement de prairies est maintenant contraints par la PAC.

Grégoire Duranel confirme pour les dossiers de ce type. Toutefois, les conditions météorologiques très sèches de l'année ont été, comme en 2016, propices aux travaux en zones humides et que dans ce secteur, il s'agit probablement d'une « défiance » vis à vis du site Natura 2000 qui n'avait jusqu'alors pas procédé au paiement des MAEC et qui impose toutefois des contraintes administratives.

notamment au niveau des nouveaux exploitants agricoles (reprise) mais aussi pour les travaux réalisés par le Conseil Départemental, ERDF, etc...

	2014	2015	2016	2017
Nb de dossiers	74	67	54	23
Temps passé (en jours)	105	78	63	28
Arrachage de haies	25	4	5	2
Retournement de prairie	16	24	11	2
Curage et travaux sur cours d'eau	15	12	7	5
Drainage, captage de mouillères, assèchement ZH	7	20	12	2
Autres (dont manifestations sportives)	11	7	19	12

Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques

Afin de veiller au respect des engagements Natura 2000 sur le territoire, une partie du temps d'animation est consacrée au suivi de certaines politiques publiques telles que les contrats de rivières, la charte forestière du Clunisois, le territoire à énergie positive (TEPOS TEPCV), les politiques d'assainissement des eaux usées, le plan paysage et la valorisation du bois bocager.

En 2017, le projet de modification du zonage « ICHN » (Indemnité compensatoire de handicaps naturels) a nécessité notre implication sur plusieurs réunions. 8 communes concernées par le site Natura 2000 (Berzé-le-Châtel, Donzy-le-Pertuis, Cortambert, Blanot, Bray, Chissey-les-Mâcon, Chapaize et Bissy-sous-Uxelles) risquent de perdre cette aide destinées aux 31 exploitations agricoles. L'élevage risque donc d'être difficile à maintenir, d'autant plus que la zone est également en zone de « prairies sensibles », interdisant tout retournement de prairie. Ces contraintes risquent d'engendrer la disparition de l'élevage pourtant nécessaire dans cette zone ou de nombreux enjeux environnementaux (pelouses sèches, sites à chiroptères, sonneurs à ventre jaune, ...) sont liés au maintien de pratiques de pâturage extensif.

Madame Gaildraud souligne que la DDT 71 et la DRAAF soutiennent le maintien de l'ancien zonage et sont conscients des enjeux locaux.

Monsieur Chevalier (éleveur sur Cruzilles) fait remarquer que sa commune n'est pas en zone ICHN alors que les contraintes topographiques notamment sont bien présentes.

Mise en œuvre des mesures de gestion

La contractualisation agricole

Aucune nouvelle contractualisation n'a été réalisée cette année 2017. Toutefois, des contacts réguliers par téléphone, en réunion ou sur les exploitations agricoles sont maintenus avec les agriculteurs engagés.

Le paiement des dossiers 2015 a été réalisé à partir du mois de novembre 2017 pour les mesures surfaciques. Les mesures ponctuelles et linéaires (mares, haies, arbres, rigoles, ...) seront payées au 1er trimestre 2018.

Les dossiers 2016 seront régularisés durant le 1er trimestre 2018 également.

Madame Gaildraud souligne qu'une réflexion est nécessaire sur les critères de priorisation des dossiers PAEC afin de pouvoir respecter les enveloppes financières prévues.

Monsieur Dufour (CA 71) explique le travail réalisé pour la conception du DOCOB et pense qu'il y aura, suite aux dysfonctionnements des contractualisations 2015 et 2016, un travail de « remise » en marche de l'outil Natura 2000. Il fait également remarquer qu'il y a risque de triple versements sur une seule année comptable, posant la question de l'augmentation de l'imposition et de la perte du quotient familial, supprimant les aides de la Caisse d'Allocations Familiales. Il termine en expliquant qu'il ne devra plus y avoir d'erreurs dans le futur.

La contractualisation forestière

Un projet de contrat « îlot de sénescence » est en cours sur Cotambert, pour une surface de 6,88 hectares.

Deux autres projets concernent des busages de passages de cours d'eau à écrevisses à pattes blanches sur Cluny et Cruzille.

La contractualisation « ni agricole ni forestière »

Des contacts ont été pris avec certaines communes concernant la gestion de pelouses sèches en cours d'embroussaillage. Un passage busé perché sur un cours d'eau à Ecrevisse à pattes blanches est également en réflexion.

Un travail a été réalisé en 2017 sur les pelouses sèches du site Natura 2000. Ces habitats font partie d'une trame reliant les côtes mâconnaises aux côtes châlonnaises. Leur préservation est prévue en action 15c du DOCOB et définie en priorité 1.

20 sites ont été identifiés sur 11 communes : Donzy-le-Pertuis, Blanot, Chissey-les-Mâcon, Martailly-les-Brancion, Etrigny, Lournand, Cluny, Jalogy, Château et La-Vineuse-Sur-Frégande.

60 hectares de surfaces communales sont concernés. Un courrier a été envoyé à 46 propriétaires privés, permettant un contact et une visite de terrain pour 14 particuliers.

Le maintien et la gestion de ces milieux a donc été abordé.

Après contact avec certains maires, 3 entités communales ont été ciblées et un éleveur ovin a été démarché afin de remettre en place un pâturage.

Ces dossiers sont malheureusement bloqués du fait de « reste à charge » imposé aux collectivités locales dans les contrats Natura 2000.

Une réflexion est donc en cours sur la création d'une association de gestion afin d'obtenir des financements à 100%.

La charte Natura 2000 :

Cet outil est proposé aux associations organisatrices de manifestations sportives. Certains propriétaires forestiers la sollicitent afin de prétendre à certaines aides. 4 dossiers sont en cours de traitements.

Évaluation et amélioration du dispositif

Les inventaires écologiques

Austroptamobius pallipes (Ecrevisse à pattes blanches)

Prospections réalisées dans le cadre des évaluations des incidences

Bombina variegata (Sonneur à ventre jaune)

Enregistrement des données relevées sur le terrain

Chauves-souris :

Recherche de nouvelles colonies dans les habitations, les églises et ouvrages d'arts...

Autres espèces d'intérêts communautaire :

Différentes espèces animales d'enjeu communautaire non intégrées au DOCOB sont cependant présentes sur le site et nécessitent à ce titre de développer nos connaissances sur leur répartition. Il s'agit notamment de l'Agriion orné et de mercure, du Cuivré des marais, du Lucane cerf-volant en ce qui concerne les insectes, mais également du Triton crêté et de la Cigogne noire.

Les études scientifiques

En 2017 a été réalisée une cartographie des zones humides sur la partie Sud-Ouest du site Natura 2000. Les communes concernées font parties de l'ancienne communauté de communes

de Matour et sa région. Après un recensement informatisé par photointerprétation de 1641 ha de « zones humides potentielles », des prospections ont été réalisées sur 620 hectares pour réaliser un relevé botanique permettant de préciser la nature de la zone par analyse phytosociologique. Sur les 251 hectares de zones humides réelles, une grande majorité est gérée par pâturage et couvrent souvent de faibles surfaces. 28 habitats ont été recensés dont 9 sont d'intérêt communautaire et 5 d'intérêt régional. Les herbiers aquatiques, les mégaphorbaies et bas-marais sont présents, de même que les prairies humides ou la végétation arbustives et forestières caractéristiques des milieux hydromorphes. Ceux-ci tendent à se « banaliser » suite aux drainage et à l'intensification des pratiques agricoles. Cette étude va permettre de cibler les efforts de contractualisation sur les zones le nécessitant le plus.

Gestion administrative et financière du site :

L'animation du DOCOB est financé à 100% par l'État et l'Europe, via le FEADER. Pour obtenir ces enveloppes, les demandes de financement et de paiement sont donc réalisées par la Communauté de Communes.

Année	Budget réalisé
2013	98 441,05 €
2014	88 594,38 €
2015	78 305,93 €
2016	73 975,33 €
2017	70 596,97 €

Synthese des temps de travail par actions :

Action	Temps de travail effectué
Sensibilisation, communication	161h (23 jours) + 259h + 161h
Contractualisation	126h (18 jours)
Veille, conseil et appui technique	476h (68 jours)
Missions scientifiques	364h (52 jours) + 777h
Tâches administratives	427h (61 jours)
	Total : 1554h + 259h + 777h + 161h = 2590 heures En noir : animateur En vert : vacataires En bleu : Stagiaires

État d'avancement vis-à-vis du calendrier prévisionnel :

Code	Action	Calendrier prévisionnel						Priorité
		2013	2014	2015	2016	2017	2018	
1a	Gestion des habitats de reproduction du Sonneur à ventre jaune (rigoles)	X	X	X	X			1
1b	Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides			X	X	X	X	2
1c	Gestion des habitats de reproduction du Sonneur à ventre jaune (mouillères)	X	X	X	X			1
2a	Gestion des mares	X	X	X	X			2
2b	Création, rétablissement ou entretien de mares ou d'étangs	X	X	X	X	X	X	2
3a	Gestion du bocage (haie - 1 côté)	X	X	X	X			1
3b	Gestion du bocage (haie - 2 côtés)	X	X	X	X			1
3c	Gestion du bocage (arbres)	X	X	X	X			2
3d	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	X	X	X	X	X	X	1
4a	Restauration des ripisylves et de la végétation des berges	X	X	X	X			2
4b	Gestion des ripisylves (entretien)	X	X	X	X			1
4c	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	X	X	X	X	X	X	1
5	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	X	X	X	X	X	X	1
6	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	X	X	X	X	X	X	2
7	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive			X	X	X	X	3
8	Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif			X	X	X	X	2
9	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site			X	X	X	X	2
10a	Lutte biologique sur maïs et colza	X	X	X	X			3
10b	Lutte biologique sur vigne	X	X	X	X			3
11a	Conservation des prairies pâturées	X	X	X	X			1
11b	Création de surfaces en herbe (faune)	X	X	X	X			3
11c	Création de surfaces en herbe (flore)	X	X	X	X			3
12a	Conservation des prairies de fauche sur sols acides	X	X	X	X			2
12b		X	X	X	X			2
13a	Conservation des prairies de fauche très courtement inondables et des prairies de fauche eutrophes	X	X	X	X			2
13b		X	X	X	X			2
14a	Conservation des prairies et pelouses calcicoles	X	X	X	X			2
14b		X	X	X	X			2
15a	Conservation des pelouses sèches	X	X	X	X			1
15b		X	X	X	X			1
15c	Restauration des pelouses sèches	X	X	X	X			1
15d	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	X	X	X	X	X	X	1
16a	Conservation des prairies paratourbeuses et bas marais neutro-alcalins	X	X	X	X			1
16b		X	X	X	X			1
17	Conservation des mégaphorbiaies	X	X	X	X			3
18	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable			X	X	X	X	3
19	Amélioration des connaissances sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire	X	X	X	X	X	X	1
20	Suivi sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire	X	X	X	X	X	X	2

21	Mise en œuvre, évaluation et révision du Docob	X	X	X	X	X	X	1
22	Cohérence et prise en compte de Natura 2000 dans la définition des documents d'aménagement, projets, programmes et politiques publiques	X	X	X	X	X	X	1
23	Information et sensibilisation des différents acteurs et usagers	X	X	X	X	X	X	2

Perspectives pour l'animation 2018

Organisation de la mise en œuvre opérationnelle :

	2016	2017	2018
Sensibilisation, communication			
Création plaquette de présentation du site	x	X	-
Création panneaux de présentation du site	-	X	-
Articles de presse	X	X	X
Articles revues des collectivités locales	X	X	X
Sorties grand public	X	X	X
Sorties scolaires et périscolaires	-	X	X
Animation du site Internet	X	X	X
Contractualisation			
MAEC	X	-	X
Contrats forestiers	X	X	X
Contrats « Ni-Ni »	X	X	X
Charte Natura 2000	X	X	X
Veille, conseil et appui technique			
Évaluation d'incidence	X	X	X
Suivi des politiques publiques	X	X	X
Missions scientifiques			
Prospections APP	X	X	X
Prospections BV	X	X	X
Prospections chiroptères	X	X	X
Prospections autres espèces IC	X	X	X
Suivi chiroptères	X	X	X
Suivi APP	-	-	X
Suivi BV	-	-	X
Suivi des MAE (dont mares)	x	X	X
Suivi des habitats HIC	-	-	X

Sensibilisation, Communication :

Une amélioration du site internet est envisagée afin de reprendre l'architecture complète du site et fluidifier la recherche d'informations pour les différents publics amenés à le consulter.

Des articles seront proposés suivant les demandes des collectivités et de la presse locale.

La réalisation de réunions d'information en conseils municipaux, ainsi que des sorties avec les élus seront proposées.

Des animations seront proposées en fonction des sollicitations, ainsi que la réalisation de chantiers Nature (restauration de pelouses sèches, de mares, etc...).

Des animations sont également prévues pour le grand public comme pour les établissements scolaires spécialisés.

Evaluations des incidences :

Un maintien de l'information est à faire auprès de de la Chambre d'agriculture 71, de la SAFER et de l'INAO. Une prise de contact doit être envisagée avec le Conseil départemental 71, ERDF, la SNCF ainsi qu'une sensibilisation des communes sur la gestion des milieux naturels et semi-naturels : fossés et cours d'eau, bâtiments et ouvrages communaux, bas-côté et haies de bord de routes.

Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques :

Comme les années précédentes, l'animateur devra veiller aux objectifs du site Natura 2000 dans les contrats de rivières, la charte forestière du Clunisois, les territoires à énergie positive (TEPOS/TEPCV), les politiques d'assainissement des eaux usées, le plan paysage et la valorisation du bois bocager ainsi que sur les documents d'urbanisme (PLU, PLUi). Une attention sera également portée à l'évolution du zonage ICHN.

La contractualisation :

Les premiers contrats agricoles passés en 2013 arrivant à échéance, une demande a été faite afin de pouvoir les reconduire. 25 exploitations agricoles sont concernées. Les nouveaux exploitants seront également ciblés en fonction de l'enveloppe financière attribuée.

Un suivi des dossiers agricoles 2015 et 2016 sera également réalisé.

Enfin, une sensibilisation du monde agricole est prévue à travers le montage de journée d'information (plans de gestion bocager, prophylaxie, etc...) ainsi qu'autour des ripisylves sur les ruisseaux à Ecrevisses.

En ce qui concerne les contrats forestiers, la réalisation des contrats est prévue, tout comme le développement de l'information par le site internet et une sensibilisation des acteurs forestiers.

Enfin, pour les contrats « ni-ni », la réflexion entamée en 2017 sur la restauration et l'entretien des pelouses sèches doit être poursuivie, de même que la communication sur les travaux d'aménagement de clocher, la restauration de mares, la plantation de haies et vergers, etc...

Charte Natura 2000 :

La charte Natura 2000 qui est sollicitée par les propriétaires afin de prétendre à certaines aides ne mentionne aucun point sur la plantation de douglas. Elle est donc assez peu satisfaisante en terme de limitation et/ou accompagnement des conversions de boisements feuillus en plantations résineuses. Il est donc proposé de reprendre cette charte en constituant un groupe de travail.

Monsieur Borde fait remarquer que la charte ne doit pas être contraignante et n'est pas un outil réglementaire. Toutefois, il semble nécessaire d'informer les petits propriétaires qui ne sont pas forcément en relation avec le CRPF de la présence du site Natura 2000 et de ses enjeux.

Certaines personnes de l'assemblée s'interroge sur l'enrésinement des massifs forestiers tels que les 3 Monts ou les Grisons qui semble très important, avec des coupes à blancs fréquentes.

Monsieur Borde (CRPF 71) fait remarquer que le douglas est une essence forestière adaptée à certaines stations du Clunisois, que sa plantation est légale, de même que les coupes à blanc.

Monsieur Batifoulier (ONF) souligne qu'il n'y a plus de plantations monospécifiques réalisées par l'ONF qui réalise des mélanges d'essences.

Inventaires écologiques :

Maintien des prospections chiroptères, Sonneur à ventre jaune, Ecrevisse à pattes blanches et autres espèces d'enjeu européen.

Une étude sur la caractérisation des pelouses sèches de la côte mâonnaise est prévue durant le printemps été 2018. Les mairies seront informées du passage sur le terrain de la personne en charge de ce travail. L'objectif est de localiser ces milieux et d'y réaliser des relevés phytosociologiques afin de recenser les zones les plus sensibles et d'enjeux européens.

De même, un stagiaire est prévu afin de réaliser une cartographie des boisements anciens et de l'évolution des massifs boisés.

Enfin, une prestation de services sera réalisée sur la colonie de chauve-souris de Cluny afin d'étudier les routes de vol en contexte urbain et sur la prospection d'écrevisses à pattes blanches sur les ruisseaux non encore prospectés.

Budget prévisionnel 2018 :

L'animation est financée à 100% par l'Etat et l'Europe par des fonds FEADER.

Les coûts indirects (prêt du bureau, téléphone, Internet, photocopies, affranchissement...) sont forfaitisés à 15% des frais de personnels.

En plus de l'animateur du site à temps complet sur l'action, 2 vacataires sont prévus afin de réaliser d'une part l'étude de cartographie des pelouses sèches et d'autre part afin de revoir le site internet.

Enfin, deux stagiaires sont également envisagés pour, d'une part, l'élaboration d'un plan de gestion des territoires de chasse des chiroptères de la colonie de Brancion et d'autre part pour l'analyse cartographique des boisements du site Natura 2000.

Une demande de financement a donc été faite comme suit :

Description	Montant total :
Prestation de service, frais de sous traitance	1 750,00 €
Dépenses de rémunération	69 555,18 €
Frais de déplacements, hébergement, restauration	4 422,50 €
Coûts indirects (15% des frais de personnels directs)	9 352,71 €
Sous-total :	86 160,96 €
Prestation de services pour études	11 925,00 €
Total :	98 085,96 €

Proposition d'intégration de 3 cavités à chauve-souris :

Madame Thiallier, de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté présente la proposition qui est faite de la part de l'Etat d'intégrer au site Natura 2000 « Bocage, Forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois ». Les 3 entités visées sont en proximité immédiate du site du Clunisois : le tunnel du bois, la grotte de Blanot et les grottes d'Etrigny. Une grande majorité des communes concernées par ces sites le sont aussi par le site du Clunisois.

L'intérêt est de bénéficier d'une animation de proximité avec des enjeux déjà présents sur le site du Clunisois.

Il est donc proposé de fusionner les sites à la fin de cette année 2018.

Monsieur Bonnetain propose d'entériner cette fusion de sites lors du prochain COSUI.

Monsieur Delpeuch informe des possibilités de « contrats CIFRE » qui permettent la réalisation de thèses et qui permettrait de développer un axe de recherche sur ces sujets environnementaux.

En tant que président du COSUI, monsieur Bonnetain prend la parole afin d'acter les différents points importants de cette réunion : la nécessité de travailler avec la chambre d'agriculture afin

d'encourager les démarches de replantation et d'entretien des ripisylves, la nécessité de conforter l'animation agricole après les difficultés traversées par la reconduction des contrats 2013. Il prend également acte de la modification nécessaire de la charte Natura 2000 concernant les aspects forestiers tout en appuyant sur la sensibilisation nécessaire. Il constate qu'il est important de conserver un dialogue constructif avec la DDT et la DREAL afin de permettre une animation bénéfique sur le site Natura 2000. Il remercie pour finir l'ensemble des personnes présentes.

Le président du COSUI

François BONNETAIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Bonnetain', written over a horizontal line.